COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 02 MARS 2021

L'an 2021 et le 02 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en visioconférence, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

<u>Présents</u>: Jésus CERVANTES, Dimitri GUILMAILLE, Jennifer LAINÉ, Alice GILBERT, Angélique GRAS, Christophe OUILLON, Sophie OCKOCKI, Ludovic THOMAS, Céline BERNAND-CROSSETTE.

Absents excusés : Maria DJURICEK, Romain TISSOT

Pouvoir : Maria DJURICEK donne pouvoir à Jésus CERVANTES

A été nommée secrétaire : Mme Angélique GRAS

Après avoir appelé nominativement chaque élu, Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont réunies pour tenir la séance du conseil municipal.

☐ Approbation des procès-verbaux des réunions du 22 janvier 2021 et du 02 février 2021

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur les procès-verbaux des séances du 22 janvier et du 02 février 2021. Aucune autre observation n'étant soulevée, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité par les membres présents.

☐ Assainissement des eaux usées rue de la Renouillère. Mise en conformité du Système de Traitement des Eaux Usées (STEU) et réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées

- Résultat de la consultation et choix des entreprises de contrôle de réception des réseaux neufs ;
- Information de l'AESN;
- Définition et adoption du nouveau coût de l'opération ;
- Définition et adoption du nouveau Plan de financement ;
- Ouverture des crédits :
- Définition et dévolution des travaux
- Demande de subvention pour auprès de l'AESN et du CD10;
- Signature des marchés de travaux ;

Contrôle de réception des réseaux neufs :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la consultation des contrôles des réseaux neufs a eu lieu du 29/01 au 15/02/2021. Cette prestation est obligatoire en respect de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement de l'AESN. Elle était estimée à 10 000.00 € HT.

Le Maître d'œuvre a présenté son comparatif d'offre en date du 17 février 2021. L'offre de la société SATER se trouve être la plus intéressante économiquement et techniquement. Cette offre s'élève à hauteur de 11 340,00 € HT.

<u>Information sur les aides de l'AESN :</u>

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une information transmise par son Maître d'œuvre au sujet des aides de l'AESN.

Dans le cadre du Plan de Relance lié à l'impact de la crise sanitaire, les aides de l'AESN se sont adaptées et l'AESN autorise les collectivités à soumettre les requêtes suivantes :

- Aides sur le montant des travaux assainissement : 60%
- Avance de 20% à taux 0% sur le montant des travaux sur 20 ans pour le STEU et sur 15 ans sur le réseau

Rappel du choix des entreprises :

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération 2021-07 en date du 2/02/2021 les entreprises suivantes ont été retenues pour les travaux :

- Réhabilitation du réseau d'assainissement : Offre de la société SADE pour un montant de 179 310,50 € HT
- Création d'un nouveau STEU : Offre de la société SCHMIT TP pour un montant de 87 727,87 €
 HT

Coût de l'opération et plan de financement :

Monsieur le Maire enchaine en présentant le nouveau coût de l'opération suite au résultat de la récente consultation :

Prestations et Travaux	MONTANT HT en €
Mission de Maîtrise d'œuvre (MOE)	5 884.50 €
Montant des Travaux réseaux	179 310.50 €
Montant des Travaux STEU	87 727.87 €
Mission SPS (Conception 420€ + exécution 1 260€)	1 260.00 €
Contrôles de réception des réseaux neufs	11 340.00 €
Divers et imprévus 5% des travaux et contrôles	13 919.00 €
TOTAL TRVX HT	299 441.87 €

Monsieur le Maire poursuit en présentant le nouveau plan de financement associé à cette opération suite aux dernières informations :

FINANCEMENT Prestations et Travaux	MONTANT HT en €
Subvention AESN (60% du montant HT de l'opération travaux)	179 665.00 €
Subvention CD10 (10% du montant HT de l'opération travaux)	29 944.18 €
DETR	10 268.57 €
Participation communale sous forme d'emprunt ou d'autofinancement	19 675.76 €
Avance AESN 20% à taux 0% du montant de l'opération	59 888.36 €
TOTAL TRVX HT	299 441.87 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE:

- 1°) D'ENGAGER l'opération globale relative à la création d'une microstation et à la réhabilitation du réseau de collecte d'eaux usées pour le lotissement de la rue de la Renouillère telle que présentée ciavant ;
- **2°) DEMANDE** à Monsieur le Maire de retenir l'offre de l'entreprise SADE d'un montant de 179 310,50 € HT pour la réhabilitation du réseau d'assainissement ;
- **3°) DEMANDE** à Monsieur le Maire de retenir l'offre de l'entreprise SCHMIT TP d'un montant de 87 727,87 € HT pour la création du nouveau STEU et de la Zone d'infiltration.
- **4°) DEMANDE** à Monsieur le Maire de retenir l'offre de l'entreprise SATER d'un montant de 11 340,00 € HT pour les contrôles de réception des réseaux neufs ;
- 5°) D'ARRETER le nouveau coût de l'opération pour un montant total de 299 441,87 € HT;
- 6°) DE FIXER comme suit le plan de financement :

FINANCEMENT Prestations et Travaux	MONTANT HT en €
Subvention AESN (60% du montant HT de l'opération travaux)	179 665.00 €
Avance AESN 20% à taux 0% du montant de l'opération	59 888.36 €
Subvention CD10 (10% du montant HT de l'opération travaux)	29 944.18 €
DETR	10 268.57 €
Participation communale sous forme d'emprunt ou d'autofinancement	19 675.76 €
TOTAL TRVX HT	299 441.87 €

- 7°) PRECISE que les dépenses et les recettes liées à cette opération ont été inscrites au budget assainissement communal :
- **8°) DEMANDE** à Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de l'AESN à hauteur de 60% dans le cadre du plan de relance pour l'ensemble de l'opération ;
- **9°) DEMANDE** à Monsieur le Maire de déposer une demande d'avance auprès de l'AESN à hauteur de 20% à taux 0% pour l'ensemble de l'opération ;
- **10°) DEMANDE** à Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du CD10 à hauteur de 10% dans le cadre du plan de relance pour l'ensemble de l'opération ;
- 11°) D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de la microstation, de la réhabilitation du réseau de collecte et des contrôles de réception ;
- **12°) DE RESPECTER** la Charte Qualité des Réseaux de l'AESN pour la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées :
- **13°) DE DEMANDER** à Monsieur le Maire de ne pas débuter les travaux avant l'attribution des aides escomptées par l'AESN et le CD10 ;

☐ Tour de table

Monsieur le Maire invite chaque élu à s'exprimer sur les dossiers en cours.

Monsieur Ludovic THOMAS rappelle les projets de travaux dont :

- Les travaux de réfection de la voirie et du réseau d'assainissement rue des Deux Sillons. Une consultation a été lancée et l'analyse des offres sera très prochainement finalisée en vue de l'attribution du marché de travaux.
 - Les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunications ont débuté rue aux Chèvres.
 - La mise en place d'une aire de stationnement ainsi que des travaux d'aménagement du logement communal, rue aux Chèvres, sont à l'étude.

Madame Sophie OCKOCKI expose que les aînés de la commune rencontrent des difficultés pour s'inscrire en vue de la vaccination contre la COVID 19, que ce soit par internet ou par téléphone.

Madame Alice TARIS rappelle que la commission communication travaille toujours sur la mise à jour du site internet de la commune. Le nouveau logo de la commune figurera prochainement sur le site. Elle invite les élus à transmettre à la commission des propositions d'articles pour alimenter le contenu du site.

Madame Céline BERNAND-CROSSETTE expose qu'au niveau associatif, il est de plus en plus difficile d'obtenir des documents et photos compte tenu notamment du droit à l'image.

Monsieur Christophe OUILLON précise que le SDDEA interviendra prochainement sur le réseau d'eau potable rue des Deux Sillons. Il interroge M. le Maire pour savoir où pourraient être stockées les buses dans l'attente du démarrage des travaux.

Monsieur Dimitri GUILMAILLE annonce que des travaux de mise aux normes électriques sont programmés en juin 2021 au logement communal sis rue aux Chèvres.

Monsieur Jésus CERVANTES expose que la plateforme qui accueillait autrefois le dépôt de déchets verts a été assainie, qu'une chaine et qu'un panneau de signalisation seront prochainement installés pour interdire l'accès à ce site.

Madame Jennifer LAINÉ rappelle que les conseils des écoles de Vendeuvre sur Barse auront lieu la semaine prochaine. Elle fait savoir que les membres de la commission école ne reçoivent que 2 convocations sur 3. Une demande sera adressée à l'école BOUTIOT.

Elle fait remarquer que la route de Briel sur Barse est fermée en raison de travaux de sécurisation du pont surmontant la voie ferrée.

Monsieur le Maire précise à ce sujet qu'il faudra arbitrer sur le projet de réfection du chemin communal longeant la voie ferrée compte tenu de la capacité limitée de la commune à financer ces travaux.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h40.	
Le Maire,	Le secrétaire de séance,